



COMMISSION THEMATIQUE « REUSSITE EDUCATIVE »

Date :	15 Juin 2022
Heure :	19h00
Lieu :	Salle du conseil municipal, Mairie d'Achicourt

Ordre du jour : Poursuite de l'élaboration des axes prioritaires du Pedt et rétroplanning

Mme DELALIN présente l'ordre du jour de la réunion qui portera sur la poursuite de la réflexion sur la mise en place d'un nouveau PEDT. Les points suivants seront abordés :

- Les propositions faites lors de la première commission
- Les objectifs généraux
- Les actions entreprises depuis janvier
- La gouvernance du PEDT
- Calendrier prévisionnel

Un rappel est effectué sur **les propositions faites lors de la première commission**.

Concernant les **objectifs généraux**, Mme Delalin demande si les participants ont des remarques particulières ou des compléments d'informations à apporter sur le sujet.

Mme LECOCQ Caroline indique qu'il serait peut-être plus approprié de modifier la phrase :

- Mieux prendre en compte **les enjeux du développement durable** par
- Mieux prendre en compte **les enjeux de l'écologie**

Cette modification a été apportée au diaporama.

Concernant les **actions entreprises depuis janvier 2022**, Mme Delalin ajoute qu'un travail est effectué également avec la Communauté Urbaine d'Arras et la CAF sur l'enfance / jeunesse et aussi avec les maires du contrat de ville, ce qui permettra d'apporter des éléments complémentaires au diagnostic qui est en cours et de mieux cibler les besoins du territoire.

Mme Delalin donne la parole à Mme Louhaur, responsable du service Education pour la présentation du plan de formation envisagé auprès du personnel de surveillance périscolaire dès la rentrée 2022.

Mme Louhaur explique que la volonté de la municipalité étant de faire évoluer la qualité des temps d'accueils périscolaires, une restructuration des services a déjà été effectuée en juillet dernier. Cette réorganisation a permis dans un premier temps de spécialiser les agents en 3 pôles bien spécifiques : agents de surveillance périscolaire, ATSEM et agents d'entretien du bâtiment.

La seconde étape indispensable pour la bonne mise en œuvre de cette évolution est de former les agents pour leur

permettre de développer et d'acquérir les compétences requises dans le domaine de l'animation.

1) CPIE

Les services de la ville ont reçu le CPIE qui pourra proposer aux agents des modules de formations théoriques et pratiques.

L'emploi visé par ces modules de formation est celui d'un animateur d'activités et de vie quotidienne.

La formation est construite autour de 4 modules :

Unité capitalisable 1 : Participer au projet et à la vie de la structure

Unité capitalisable 2 : Animer les temps de vie quotidienne de groupes

Unité capitalisable 3 : concevoir des activités en direction d'un groupe

Unité capitalisable 4 : animer des activités

Une demande de devis a été formulée en premier lieu sur l'UC2 et par la suite une autre demande sera effectuée sur l'UC4.

Détail du module de formation sur l'animation de temps de vie quotidienne de groupes d'enfants :

- **accueillir les publics encadrés**
 - Adapter sa posture
 - Informer les différents publics sur les activités de la structure
 - Accompagner les différents publics dans la découverte d'activités diversifiées

- **aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant,**
 - créer des conditions favorables au respect des besoins individuels et collectifs des publics
 - créer des conditions favorables au développement de l'autonomie des publics
 - choisir les espaces en les adaptant aux différents temps de la journée
 - organiser les conditions favorables aux transitions entre deux activités et/ou deux espaces

- **encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics**
 - porter attention et respect à chacun dans le groupe
 - favoriser l'expression des membres du groupe
 - adapter ses interventions en fonction des signes de fatigue, voire de mal-être de membres du groupe
 - réagir aux situations de dysfonctionnements et de tensions dans le groupe

Il sera possible d'envisager le temps de formation pendant les jours scolaires avec mise en situation, ce qui permettra de repenser l'aménagement des locaux en situation réelle.

2) ARTOIS AUTISME :

Afin de lutter contre toute forme d'exclusion, toujours dans le cadre du renforcement et de l'amélioration de l'accueil périscolaire notamment sur l'accueil d'enfants à besoins éducatifs particuliers, et du développement des compétences des agents périscolaires, la commune a validé un partenariat avec l'association Artois Autisme.

Cette association proposera dès la rentrée :

- des temps **d'observations** sur site, soit dans chaque restaurant scolaire, permettant de relever les difficultés rencontrées par le personnel et les enfants concernés
- des temps de **sensibilisation/formation** pour mieux répondre aux besoins
- des temps de **suivi** sur site

question : de quels temps d'accueil s'agit-il et quels agents seront concernés par ces formations.

Mme Louhaur informe que ces formations sont à destination des agents en charge des temps d'accueil de garderie (matin/midi/soir et restauration scolaire). La majorité des agents sont assez satisfaits de pouvoir bénéficier de ces formations.

Question : ces formations concerneront-elles tous les agents ou seulement les agents périscolaires.

Mme Louhaur indique qu'à l'heure actuelle, certains agents d'entretien du bâtiment effectuent également des missions de surveillance cantine. Ces agents sont volontaires, apprécient ces missions et sont ravis de développer leurs compétences dans ces domaines par le biais de formations à venir.

En parallèle, quelques agents d'entretien (très peu) ne souhaitent pas particulièrement participer à ces temps de formations car ne se sentent pas vraiment à l'aise avec l'accueil, la surveillance et l'encadrement d'enfants. Ces agents ne seront pas comptabilisés dans les effectifs des agents à former.

Mme Havet indique que c'est une bonne évolution et que cela se ressentira dans les apprentissages. Les enfants ont besoin de se défouler mais aussi de bénéficier de temps calmes.

Question : au-delà des formations, les agents seront-ils également dotés de matériel.

Mme Louhaur informe qu'effectivement, l'acquisition de matériel supplémentaire et le recensement du matériel existant dans les écoles est prévu. Beaucoup de matériel est stocké dans les écoles et pourrait être éventuellement mutualisé ?

Mme Santune indique que dans une commune dans laquelle elle avait effectué des missions dans le cadre des TAP, chaque jour avant la classe, les activités étaient menées et fonctionnaient par thème. Chaque agent savait qui faisait quoi, et travaillait sur des thèmes définis : l'écologie, activités sportives, Une coordination sera indispensable pour éviter que chacun n'effectue des activités isolées.

Mme Louhaur indique qu'effectivement un travail de coordination sera nécessaire pour la bonne mise en œuvre et le suivi de ces activités.

Mme Delalin présente **la gouvernance du Pedt** et demande aux participants s'ils souhaitent apporter des modifications particulières

COMITE DE PILOTAGE : ok

COMITE TECHNIQUE : ok

GROUPES DE TRAVAIL : Mme Delalin demande s'il faut prévoir des groupes de travail par tranche d'âge ou plutôt par thématique ? (*citoyenneté, écologie...*)

Les participants s'accordent sur des groupes de travail à déterminer plutôt par tranche d'âge (pré scolaire, primaire, ...), sachant que les thématiques peuvent ensuite se croiser.

Il est proposé l'ajout éventuel d'un référent par école (une atsem ou un agent périscolaire ?) qui se sente impliqué dans cette démarche.

Mme Delalin présente **le retro planning prévisionnel du Pedt**.

Beaucoup d'actions sont menées par le centre socioculturel qui gère les centres de loisirs, anim'ado, le CLAS,...

Le PEDT précédent était rédigé par le centre social et est arrivé à échéance cette année.

La volonté de la municipalité est de prendre une part active à sa réécriture et d'associer tous les acteurs éducatifs. A l'occasion du forum des associations, des échanges pourront avoir lieu avec les acteurs sur la ville. Il était

important de faire valider la composition du Pedt par la commission car le 1^{er} COPIL sera prévu mi-septembre.

Question : les membres absents à cette commission seront -ils concertés également ?

Mme Delalin répond que le compte rendu sera transmis rapidement et que toute observation pourra être apportée après la réception du compte rendu (sous 7 jours) et pourra y être ajoutée.

Question : la municipalité envisage-t-elle un renfort en termes de moyens humains dans les écoles et ce qui est prévu pour les cas de surpeuplement dans les classes ?

Mme Delalin répond qu'en effet, la municipalité est vigilante aux effectifs de classe et souhaite une légère baisse des effectifs dans la classe des TPS PS par rapport à cette année à Michel Darras. A ce jour les effectifs sont de 28 élèves.

Pour la prochaine rentrée, une grosse cohorte de petite section (x41) est prévue à Jean Macé. Une fermeture était à craindre à Léopold Bernard et pourtant à ce jour les effectifs sont remontés à 24 par classe finalement.

La municipalité a conscience des besoins en terme de moyens humains effectivement, mais ces moyens sont financièrement difficiles à prévoir actuellement.

La question de la violence de plus en plus présente au sein des écoles est également soulevée.

Mme Delalin répond qu'au-delà de travailler avec les enseignants pour la mise en place de sensibilisation contre la violence, il sera important également d'associer les parents à ces démarches.

Mme Delalin propose aux participants d'envoyer le PowerPoint rapidement. Si des observations souhaitent être apportées, ne pas hésiter à lui en faire part.

La date envisagée pour la prochaine commission est le mercredi 12 octobre 2022.

Cette date sera confirmée début septembre et 10 jours avant, envoi de l'ordre du jour.

La séance se termine à 20h00.



ANNEXE

Observations apportées suite à la réception du compte-rendu :

Mail de Mme LEVOURILLOIS du 17/6/2022 :

- Je souhaite réagir par rapport au compte-rendu sur la question des effectifs dans les classes.

Hormis le personnel supplémentaire, est-il possible de réclamer l'ouverture d'une ou plusieurs classes auprès de l'inspection académique ? En effet, les effectifs sont encore très élevés, j'ai du mal à imaginer ma fille qui n'a jamais connu la collectivité et qui n'aura pas encore 3 ans à la rentrée dans une classe de 28 élèves.

- Je souhaite également rajouter une remarque sur la communication:

Je n'ai eu aucune information concernant les inscriptions en centre de loisirs, donc je me suis renseignée auprès d'autres parents (sinon j'aurai pu appeler la mairie). Mais je trouve dommage qu'il n'y ait pas une communication faite soit par le biais du compte famille sur internet ou bien par l'école, ou même qu'il n'y ait pas un site internet de la ville qui informerait sur tous les services proposés.

De même, pour l'école de musique, j'ai inscrit ma grande fille au cours d'éveil au conservatoire d'Arras sans savoir que maintenant il y a des cours ouverts au plus jeunes sur Achicourt.

Pour des parents qui travaillent, c'est contraignant et un peu chronophage d'aller à la chasse à l'information pour inscrire nos enfants à des activités.

Réponse des élus :

- Ouverture de classe :

La décision d'ouvrir ou de fermer une classe, donc d'ajouter ou de retirer un poste d'enseignant, relève du directeur académique des services de l'éducation nationale.

- Communication :

Le 23/6/2022